



Flash spécial - Covid-19

L'entrepreneuriat en France marque un coup d'arrêt pendant le confinement

Paris, le 11 mai 2020 - **Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce publie aujourd'hui une analyse exclusive des données recueillies au sein de son Observatoire Statistique des entreprises, depuis le début de la période de confinement. Pour cette édition spéciale, toujours en association avec l'institut d'études économiques Xerfi | I+C, cet outil de suivi de l'activité économique présente les grandes tendances en termes de création et de défaillances d'entreprises, par région et par secteur, pour la période du 17 mars au 30 avril.**

Un premier coup de frein brutal sur l'entrepreneuriat

Sur la période du 16 mars au 30 avril, les greffes des tribunaux de commerce ont enregistré un coup d'arrêt brutal de l'activité entrepreneuriale française.

- Avec 27 068 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés, le nombre de création d'entreprises s'est effondré de 54,3% par rapport à la même période en 2019.
- Seulement 1487 procédures collectives ont été ouvertes, soit une baisse de 72,8% à un an d'intervalle.

La chute des immatriculations est tout à fait significative et semble illustrer la défiance des entrepreneurs vis-à-vis de l'avenir. A l'inverse, l'évolution de procédures collectives, offrant traditionnellement une photographie de l'ampleur des difficultés rencontrées par les entreprises, résulte ici du ralentissement inévitable de l'activité des tribunaux en cette période, malgré la possibilité d'effectuer une demande d'ouverture de procédure collective en ligne et de tenir des audiences en visioconférence. Le temps est comme suspendu, pour les chefs d'entreprise dont certains peinent encore à mesurer l'ampleur de l'impact de la crise sur leur activité, comme pour la justice consulaire, qui se prépare à faire face à une éventuelle vague de défaillances.

Le Sud et le Grand-Est : les régions les plus touchées

Les données produites par les greffiers, et en particulier les immatriculations, permettent d'apporter un éclairage régional sur le choc économique produit par le confinement. Même si l'ensemble des régions connaît une évolution négative de son nombre d'immatriculations d'entreprises sur la période, plusieurs écarts sont observables.

- L'Occitanie (-60,8% d'immatriculations sur la période 16 mars-30 avril 2020, comparativement aux données enregistrées sur la même période en 2019) est la région la

plus affectée, tandis que la Bretagne (-49,3%) apparaît comme la plus résiliente, soit un écart de 11,5 points.

- Avec la Bretagne, la Normandie (-50,9%), l'Île-de-France (-50,2%) et les Pays de la Loire (51,4%) sont les régions qui résistent le mieux.
- L'Occitanie, la PACA (-60%) et le Grand-Est (-58,2%) rencontrent les plus fortes difficultés.

L'hébergement et la restauration à l'arrêt quasi-total

Si la crise sanitaire paralyse l'ensemble de l'économie réelle, son impact se révèle particulièrement hétérogène selon les secteurs, mais aussi au sein d'un même secteur d'activité.

- Sans surprise, et avec une chute de 77% du nombre de créations d'entreprises sur la période du 16 mars au 30 avril, l'hébergement et la restauration sont les plus touchés.
- Les autres activités de services (soins de beauté, activités récréatives), et les industries manufacturières et extractives sont également particulièrement affectées avec un plongeon de près de 70% des créations d'entreprises sur la période.
- Le secteur de l'information et de la communication (-33%) semble le moins touché par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce déclare : *"Au plus près des acteurs de l'économie réelle, les greffiers de tribunaux de commerce se sont organisés pour maintenir leurs activités et assurer la continuité de la justice commerciale grâce à nos plateformes et outils numériques, au premier rang desquels figurent le portail Infogreffe. Ces premières données, issues de l'Observatoire Statistique de la profession, offrent un éclairage statistique précieux sur l'impact de l'épidémie sur l'économie française et nous permettent de confirmer la gravité de cette crise sanitaire inédite, qui montre d'ores-et-déjà ses premiers effets sur notre tissu entrepreneurial."*

Sources et méthodologie :

Ce document est réalisé à partir des informations statistiques brutes des bases de données des Greffes des tribunaux de commerce. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes du 16 au 30 mars au cours des années 2018, 2019 et 2020. Ces données sont issues directement des registres publics tenus par ces Greffes et sont déclarées par les chefs d'entreprises concernés ou mentionnées d'office par les greffiers.

**Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace, la Lorraine et les DROM.*

Contact presse :

Guillaume Mandrou | gmandrou@reputationsquad.com | 06 07 98 61 82

A propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Présidé par Maître Sophie Jonval, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du Registre du Commerce et des Sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>